

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-AGEM-059-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-AGEM-059 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
21 697 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 20 472 000 \$ POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE À
JOEUR DU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET
L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 928 000 \$

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 2 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2025-AGEM-059-3 modifiant le Règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 21 697 000 \$ et un emprunt de 20 472 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Hétu, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 928 000 \$.*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 septembre 2025.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 2 juillet 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 septembre 2025.

Anny Després, greffière adjointe